

Protection de la vie privée

président, la page 8193 des *Débats* du 27 novembre 1973. Le député de Lévis dit tellement de choses! Voici:

Je me souviens bel et bien de l'époque où il était le ministre de la Justice...

Parce que, évidemment, on parle du député de Saint-Hyacinthe.

... du Québec. Je ne lui demande pas de rendre compte de son mandat. Qu'est-ce qu'il a fait pour améliorer les lois à la direction de son ministère? Qu'est-ce qu'il a fait dans le domaine de la réforme judiciaire ou pénitentiaire? Ce sont des questions que je lui pose.

Et celui qui me pose ces questions-là, monsieur le président, c'est celui qui, en 1970, lors du «congrès à la chefferie» du Parti libéral du Québec, se promenait dans diverses régions avec moi pour vanter les mérites du ministre de la Justice, et dire jusqu'à quel point il serait capable d'administrer le Québec et d'assurer la paix sociale, à quel point il avait raison dans son interprétation de la Constitution canadienne, alors que mon adversaire voulait simplement être «à plat ventre» devant le très honorable premier ministre (M. Trudeau). C'est le même député qui demande aujourd'hui: Où est votre bilan? Le bilan, il s'en souvient, ce fut d'abord la création d'un ministère de la Justice, qui n'existait pas au Québec. Ce fut la réforme judiciaire, non seulement par l'action mais par des lois et par l'administration intérieure, la création d'un Conseil consultatif de justice au Québec, la création dans tous les comtés de la province de cours de bien-être, alors qu'il n'en existait que quelques-uns, ce fut l'augmentation de l'aide judiciaire un peu partout. Cela fut enfin, et surtout, la création dans toute la province non seulement d'un meilleur esprit et d'une foi dans une justice égale pour tous, mais aussi l'organisation d'une lutte active contre le crime, et non pas simplement des enquêtes, qui sont des chasses aux sorcières, comme on en voit actuellement au Québec. Voilà ce qu'a fait le ministre de la Justice du Québec d'alors.

Mais, monsieur le président, ce qui est important...

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Lévis pose la question de privilège.

M. Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) m'a mis en cause très directement, en disant que je l'avais appuyé lors de la «course à la chefferie» en 1970. Je suis pleinement d'accord avec lui, mais je tiens à signaler à la Chambre que je l'ai appuyé parce qu'il parlait du *law and order* dans la province de Québec. C'est lui aujourd'hui qui a changé d'idée. C'est lui qui a fait des pirouettes, et non pas moi.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès de l'honorable député de Saint-Hyacinthe, qui a la parole.

M. Wagner: Monsieur le président, le respect de la loi et de l'ordre ne constitue jamais une fin dans une société. La loi et l'ordre, c'est une condition sans laquelle le reste de la société ne peut s'épanouir. Mais ceux qui veulent prendre la loi et l'ordre comme un idéal, comme une fin, comme un but à atteindre par n'importe quel moyen et par n'importe quel compromis, ils se trompent. Dans la province de Québec, au moins de 1964 à 1966, il existait un respect des lois et tous étaient égaux devant la justice, à tel point qu'à un certain moment, lorsque deux députés libéraux siégeant à mes côtés à l'Assemblée législative ont été trouvés coupables d'avoir accepté des pots-de-vin, ils furent traduits devant les tribunaux comme n'importe quel autre

[M. Wagner.]

citoyen, parce que la justice est égale pour tous. C'est quelque chose qui se prouve par les actes et non par les discours.

Aujourd'hui, monsieur le président, qu'est-ce qui se passe au Québec? Voilà la raison d'être du bill. Il y a à peine quelques heures, le Barreau du Québec, et je suis heureux et fier de ce geste, a émis un communiqué qui se lit comme il suit:

... le Barreau du Québec blâme sévèrement le ministre de la Justice du Québec, M. Choquette, d'avoir approuvé les gestes illégaux des policiers qui ont posé des dispositifs d'écoute électronique dans des bureaux d'avocats de Montréal.

Et j'ouvre une parenthèse. C'est le député de Louis-Hébert qui disait il y a quelque temps: Ce n'est pas la police qui a fait cela dans les bureaux des avocats, ce n'est pas la police. Mais M. Choquette a dit: Oui, c'est la police. Un autre paragraphe du communiqué se lit ainsi:

Le Barreau trouve aberrant et inadmissible que le ministre de la Justice du Québec fasse si bon marché de principes élémentaires en démocratie, comme le secret professionnel et l'inviolabilité des bureaux et résidences privées.

Le Barreau s'inquiète vivement des menaces à la vie privée que fait planer l'attitude du ministre, et estime qu'avec l'autorisation du ministre de la Justice, les bureaux de juges, de politiciens et de hauts fonctionnaires, peuvent maintenant être écoutés électroniquement et que conséquemment les rapports des citoyens avec ces professionnels, normalement entachés du secret professionnel, soient menacés à leur base même.

Monsieur le président, j'aime mieux me trouver en compagnie de l'opposition officielle, de députés d'autres partis et du Barreau de Montréal que de me trouver en celle des députés de Louis-Hébert et de Lévis.

Il est malheureux qu'actuellement, au moment même où nous discutons de ce problème, on constate dans la province de Québec que l'écoute électronique s'applique d'abord évidemment à la Société Saint-Jean-Baptiste, sous prétexte qu'elle constitue un risque pour la sécurité nationale. Cela se fait pendant six mois. On l'applique ensuite à des avocats, et bientôt on l'appliquera aux juges, à des notaires, à des courtiers en immeuble et à des hommes politiques fédéraux, sous prétexte qu'il y a atteinte à la sécurité du gouvernement.

Monsieur le président, je dis que j'ai l'intention de porter atteinte à la sécurité de ceux qui administrent le gouvernement, de ceux qui ne font pas pour le peuple ce que celui-ci désire, qui ne lui donnent pas la grande justice sociale, qui ne savent pas trouver les solutions aux problèmes du chômage, du coût de la vie...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère que l'honorable député en viendra maintenant à la motion présentement à l'étude, c'est-à-dire celle du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et à l'amendement. A mon avis, l'honorable député s'éloigne un peu du sujet.

M. Wagner: Vous avez bien raison, monsieur le président.

[Traduction]

• (1550)

M. Muir: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il m'arrive très rarement d'être en désaccord avec les décisions de Votre Honneur, mais si la représentante de Louis-Hébert (M^{me} Morin) peut gaspiller son temps à critiquer des députés sur certaines questions, le député qui a la parole devrait sûrement avoir l'occasion de réfuter ces critiques. Si la soupe devient trop chaude, pour employer un vieux cliché, la représentante de Louis-Hébert sait ce qu'elle peut faire. Je pense qu'on devrait permettre au